



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnées@gmail.com site web : <https://saintonge-aunis-randonnées.fr>

Compte rendu du conseil d'administration

Date 23 juin 2023	Présidente : Elisabeth CERF	Secrétaire : Sylviane BLIN
Membres du conseil d'administration : Daniel ARTAUD, Colette BERTIN, Sylviane BLIN, Françoise BOURIAUD, Roger CANTINIAU, Elisabeth CERF, Philippe CHESNEL, Robert EMERY, Marylène GIRARD, François PELLEGRIN, Marianne PEREZ, Jean Luc LAVOIX, Anne RIMASSON, Danièle STRICH, Jacqueline VIAUD		
Absents François PELLEGRIN	Excusés Françoise BOURIAUD, Colette BERTIN, Marianne PEREZ, Jacqueline VIAUD	

Ouverture de la séance à 9h par la présidente.

1 Les randonnées

1.1 marche des 10 km

L'enquête menée auprès des adhérents en février a montré un vif intérêt pour le mercredi après midi tant au niveau du nombre des participants que des organisateurs potentiels (cf CR bureau 10 mars 2023).

L'idée est lancée de programmer une autre randonnée de 10 km (9 à 11km) à la demi journée à environ 4 km/h soit une durée d'environ 2h30 de marche. Cette randonnée est prévue tous les mercredi après midi sauf les jours fériés. Elle aura lieu également pendant les vacances scolaires. Cette marche devra se dérouler dans un rayon de 20 km autour de Saintes.

Le lieu de rassemblement de cette marche se fera au terrain blanc côté avenue de Saintonge à 13h30 pour le covoiturage et vers 14h sur le lieu de départ de la randonnée. Le retour est prévu vers 17h15. Pour éviter toute confusion avec la petite marche, il semble opportun de différencier les parkings de covoiturage de ces 2 activités.

Philippe CHESNEL se propose pour organiser le planning de cette nouvelle activité. Le programme figurera sur le programme mensuel avec les informations similaires à la petite marche. Philippe CHESNEL enverra par mail chaque semaine aux participants des informations complémentaires sur la marche des 10 km.

Ce circuit de 10 km pourra débuter le 4 Octobre.

Ce nouveau circuit nécessitera d'ajouter une nouvelle sous rubrique au niveau de la cartothèque. Le GPX sera envoyé à Jean Luc LAVOIX dans la semaine qui suit la marche .

Philippe CHESNEL soulève l'importance d'avoir une trousse de premiers secours lors de chaque randonnée. Les organisateurs devront se passer la trousse de secours d'une semaine à l'autre

Roger CANTINIAU propose 3 modèles de trousses de secours. Les administrateurs suggèrent une trousse de secours simple avec possibilité d'ajouter certains éléments type bandes si besoin.

Les besoins en trousses de secours sont évalués à 5 : 1 pour la randonnée du dimanche, 1 pour la petite marche, 1 pour la marche nordique et 2 pour la marche des 10 km. L'association dispose actuellement de 2 trousses de secours.

Une réunion des organisateurs est programmée le 7 juillet. Roger CANTINIAU réservera la salle.

1.2 Programme de la petite marche

La planification de la petite marche sur le programme mensuel reste inchangé. Les mails envoyés par Daniel ARTAUD seront adressés uniquement aux participants de la petite marche.

1.3 Note d'informations destinée aux organisateurs de randonnée

La note d'informations destinée aux organisateurs de randonnée est lue et réajustée notamment des informations complémentaires sur les vigilances météo. Une mise à jour va être effectuée (annexe 1).

La feuille de programme est validée (annexe 2).

Ces documents sont adressés aux organisateurs de randonnées en début de saison. Il semblerait judicieux d'ajouter à cet envoi le mémento édité par la FFRandonnée.

2 Le plan prévisionnel de formation 2023/2024

2.1 présentation du plan

Roger CANTINIAU nous présente le plan prévisionnel de formation (annexe 3).

Cette année, l'accent sera mis sur la formation des organisateurs de randonnées.

Une formation tourisme est souhaitée.

2.2 Formations des organisateurs de randonnées

Il serait souhaitable que les organisateurs de randonnées bénéficient de formations validées par la FFRandonnée

- sur l'encadrement d'une randonnée avec le CARP (certificat d'animateurs de randonnées de proximité). Roger CANTINIAU va se renseigner des prochaines dates de formation.
- sur les premiers secours avec le PSC1. Une formation de PSC1 est prévue à Saintes ce jour. Bernadette CASTANIE est inscrite à cette formation.

2.3 Formation interne des organisateurs de randonnées

Il paraît difficile d'envisager une formation FFRandonnée pour tous les organisateurs avant la mise en route du circuit des 10 km.

Daniel ARTAUD, formateur, pourrait effectuer une formation interne au sein du club des organisateurs de randonnées.

3 Village des associations

Le village des associations se déroulera les 2 et 3 septembre.

Danièle STRICH a élaboré un document de présentation de notre association reprenant toutes les activités du club. Le rajout des voyages semble souhaitable (annexe 4).

Un programme des activités de septembre sera également proposé.

Elisabeth CERF, Robert EMERY et Danièle STRICH installeront le tivolì le vendredi après midi à partir de 16h.

Le planning de permanence est ébauché et sera complété ultérieurement (annexe 5).

4 Les adhésions

4.1 Le coût

L'assurance de la FFRandonnée augmente de 0,25€. La surcotisation de 1€ pour le comité régional a été validé lors de l'assemblée générale de fin mai. La cotisation de la licence augmente de 1,25€ par adhérent.

Lors de l'envoi des bulletins d'adhésion, un courrier explicatif devra être joint aux adhérents.

4.2 Le bulletin d'adhésion

La réglementation précise que les données personnelles ne doivent être conservées que le temps de l'adhésion (annexe 6).

Le bulletin d'adhésion va être séparé en 2 parties :

- la partie supérieure pour la comptabilité sera conservée 10 ans
- la partie inférieure pour la gestion administrative et des adhésions sera conservée 1 an.

4.3 Consentement d'utilisation des données personnelles

Le consentement d'utilisation des données personnelles est obligatoire. Cette notion doit apparaître sur le bulletin d'adhésion. Il semble intéressant de demander un avis à Guy NEAULEAU qui a participé à l'élaboration du RGPD.

5 Ordre de mission d'Aldo BARBISAN

L'ordre de mission d'Aldo BARBISAN est présenté et validé par les administrateurs(annexe 7).

6 Nomination d'un référent OVH et gestion du site

Guy NEAULEAU, gestionnaire technique du site internet, accepte d'être référent OVH.
Daniel ARTAUD transmettra les codes d'accès à la présidente Elisabeth CERF.
La présidente les remettra à Robert EMERY ,trésorier,et Guy NEAULEAU référent OVH.
La maintenance du site s'élève à environ 200€ par an.

7 Abandon des frais des bénévoles : formulaires et référents

Le formulaire des frais des bénévoles est réévalué notamment au niveau du choix de remboursement des frais ou don des frais à l'association .Une mise à jour du document va être effectuée(annexe 8).
Robert EMERY,en tant que trésorier, valide le formulaire des frais kilométriques.
Elisabeth CERF, présidente, remplit le CERFA 115806-4 après validation du formulaire des frais kilométriques par le trésorier si l'abandon de frais est demandé par le missionnaire.

7 La newsletter

Une enquête a été proposée aux adhérents pour la création d'une newsletter. Le taux de réponse est très faible. Il paraît difficile de donner suite à ce projet.

8 Questions diverses

8.1 bilan des voyages

Le voyage en Auvergne a dégagé un excédent de 285,61€.
Le voyage itinérant dans le Morvan a dégagé un excédent de 33,72€.
53 personnes sont inscrites pour le séjour raquettes en janvier 2024.
48 personnes sont pré-inscrites pour le voyage en Dordogne en mai 2024.

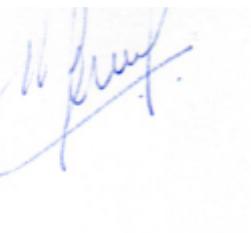
Le prochain CA aura lieu le jeudi 5 Octobre 2023

La séance est levée à 11h40

Elisabeth CERF
Présidente

Sylviane BLIN
Secrétaire

Marylène GIRARD
Secrétaire adjointe



Les annexes

Annexe 1 : note d'informations destinée aux organisateurs

Annexe 2 : Feuille de programme

Annexe 3 : Plan de formations

Annexe 4 : Présentation de la SAR

Annexe 5 : planning des permanences au village des associations

Annexe 6 : Ordre de missionnaire d'Aldo BARBISAN

Annexe 7 : Frais kilométriques



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnees@gmail.com site web : <https://saintonge-aunis-randonnees.fr>

Note d'informations destinée aux organisateurs de randonnées

Avant la randonnée

Prévenir la mairie

- pour le stationnement des véhicules, si vous le jugez nécessaire
- Connaître les éventuelles manifestations prévues à la même date(battue, enduro, brocante,etc...)
- Si vous négociez une salle pour le pique-nique :
 - Ne dépassez pas la somme de 30 euros.
 - Prévoir un justificatif des frais de location de salle pour le remboursement par la SAR.
 - Si la commune possède des sentiers balisés, faites valoir notre travail de bénévoles afin de bénéficier d'un tarif préférentiel, voire d'une gratuité.

L'association possède quelques cartes IGN qui sont à votre disposition. Si elle ne peut vous donner celle dont vous avez besoin, vous pouvez acheter la carte nécessaire et vous la faire rembourser (justificatif d'achat obligatoire) **à condition de la redonner à l'association après usage.**

La liste des cartes disponibles est consultable sur le site privé des adhérents de la SAR(onglet cartothèque).

Le jour de la randonnée

Respecter l'heure de départ (ne partez jamais avant l'heure indiquée sur le programme)

Refusez catégoriquement la présence de chiens

Assurez vous que les randonneurs sont bien chaussés

Comptez le nombre de participants(voir feuille de sortie)

Assurez vous d'un serre file

Respectez le 4 km/h effectif en moyenne pour la randonnée du dimanche et la marche de 10 km sauf si vous avez mentionné un autre rythme sur le programme.Pour la petite marche du mercredi, le rythme est de 3 à 3,5km/h.

Prévoyez une courte pause « technique » très peu de temps après le départ pour la randonnée du dimanche.

Organisez obligatoirement une pause en milieu de matinée et de l'après midi.

Si vous devez marcher sur la route, faites respecter le code de la route et prévoyez d'être visible.

La randonnée est annulée si la météo est en vigilance rouge.Si la vigilance météo est orange, les organisateurs prennent contact avec la présidente qui décide de l'annulation ou du maintien de la randonnée.

Après la randonnée

Envoyez la feuille de sortie par courriel sarandonnee.programme@gmail.com ou donner la feuille de bilan de randonnée à Danièle STRICH.

Si vous avez bénéficié d'une salle gratuite, n'oubliez pas de remercier.

Pour la cartothèque, envoyez le relevé GPX ou éventuellement une photocopie de votre tracé dans la semaine qui suit votre randonnée à Jean Luc LAVOIX, 16 allée des chèvrefeuilles 17200 Saint Sulpice de Royan ou par courriel : jllavoix@wanadoo.fr



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnees@gmail.com site web : <https://saintonge-aunis-randonnees.fr>

Feuille de programme

à envoyer avant le 15 du mois précédent la randonnée à Danièle STRICH 21 rue de la chânaie 17100 Saintes ou par courriel : sarandonnees.programme@gmail.com

Date de la randonnée	La carte Michelin et son pli : Carte IGN (facultatif) : Coordonnées GPS (facultatif) :
Le lieu, le titre, le thème	
Nombre de boucle : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	Kilométrage : boucle du matin : Boucle après midi :
Heure et lieu de départ :	
Toutes les précisions nécessaires au bon déroulement de la randonnée(rythme, abri,chaussures, sièges, etc)	
Noms et numéros de téléphone des organisateurs	
En cas d'exigences particulières, merci de les préciser.	



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnees@gmail.com site web : <https://saintonge-aunis-randonnees.fr>

Feuille de bilan de randonnée

à envoyer à Danièle STRICH 21 rue de la chânaie 17100 Saintes
ou par courriel : sarandonnees.programme@gmail.com

Date de la randonnée :	Lieu :
Les organisateurs :	
Distance parcourue dans la journée	Nombre d'invités :
Nombre de participants le matin : Femmes :	Hommes : Enfants : Total matin :
Nouveaux arrivants pour l'après midi : Femmes :	Hommes : Enfants : Total après midi :
Nombre total de participants :	

SAR	Plan de formation prévisionnel 2023/2024					
Intitulé	Contenu	Fonction	Durée/pers	Cout/pers	Nombre pers	Budget Asso
PSC1	Form 1 er secours	Animateur	1J	60	8	480
ARA		Dirigeant	?	900	1	900
	Tourisme		1	60	1	60
BF	Animateur BF	Animateur	2 + 2 J	690	2	1380
CARP	Prerequis (tronc commun)	Animateur de rando de proximite	1J	67	8	536
	Stage		2J	175	8	1400
					Total	4756



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnees@gmail.com site web : <https://saintonge-aunis-randonnees.fr>

Saison 2023- 2024

Saintonge-Aunis-Randonnées (SAR) est une association affiliée à la fédération Française de randonnée (FFRandonnée), qui a pour objet la pratique et le développement de la randonnée pédestre, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs sur la période de Septembre à Juin.

L'association propose :

- des randonnées le dimanche pour la journée sur 1 ou 2 boucles avec pique-nique, au rythme de 4 km/h environ distance totale entre 20 et 24 km
- des randonnées au rythme de 4 km/h environ sur une distance de 9 à 11 km le mercredi à compter d'octobre sur une demi-journée
- une petite marche de 5 à 7 km le mercredi après-midi au rythme de 3km/h environ
- de la marche nordique avec des moniteurs brevetés par la FFRandonnée le samedi matin
- une fois par an, en général le 1er Mai une marche de 37 km à un rythme plus soutenu

Pour toutes ces randonnées un calendrier mensuel est établi .

L'association organise des séjours raquettes, des voyages d'une semaine comportant des randonnées et des visites , un circuit de randonnées en itinérance.

L'adhésion est de 39,25€ pour une personne seule, et de 75,50 € pour l'adhésion familles : 2 personnes

Les bulletins d'adhésion sont disponibles sur le site mentionné ci-dessus, et des renseignements complémentaires au numéro de téléphone mentionné ci-dessus.

Village des associations

septembre 2023

Planning permanence

	Participants
Samedi matin	Babeth CERF Roland CERF Sylviane BLIN
Samedi après midi	Babeth CERF Roland CERF Danièle STRICH
Dimanche matin	AUBERT Geneviève GUYOT Thérèse ?
Dimanche après midi	GIRARD Marylène LACAILLE Françoise



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue des cormiers 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnees@gmail.com site web: <https://saintonge-aunis-randonnees.fr>

Bulletin d'adhésion 2023-2024

A retourner au 20 bis rue Guynemer 17100 Saintes avant le 30 septembre 2023 (excepté les adhésions en cours d'année)

Nom prénom adhérent A :

Nom prénom adhérent B :

	Adhésion individuelle	Adhésion Famille: 2 personnes	Montant du chèque
Adhésion SAR	10,00 €	17,20 €€
Licence/Assurance FFR	29,25 €	58,30 €	
Total	39,25 €	75,50 €	
Abonnement Rando Passion Magazine 1 an (facultatif)	10,00 €	10,00 €	Approbation du trésorier
Somme à payer	49,25 €	85,50 €	

Adhérent A	Adhérent B
Je soussigné(e) Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Né(e) le :	Né(e) le :
N° de licence (comporte 7 chiffres et une lettre) :	N° de licence (comporte 7 chiffres et une lettre) :
Adresse :	L'adresse administrative doit être identique à l'adhérent A
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Mail :	
demande à adhérer à l'association Saintonge Aunis Randonnées .	demande à adhérer à l'association Saintonge Aunis Randonnées .

NB : Si vous réglez votre licence/assurance dans une autre association de randonnées pédestres, vous n'avez pas à tenir compte de la ligne licence /assurance ci-dessus. Veuillez préciser le nom de l'autre association à laquelle vous adhérez :

Si vous organisez des randonnées, merci de remplir l'attestation d'honorabilité joint au bulletin d'adhésion.

<i>Voir avec Guy le consentement des données personnelles</i>	Adhérent A		Adhérent B	
J'accepte que la SAR utilise mes données personnelles à des fins de gestions comptable, administrative, d'adhésion, de voyages, d'exploitation du site et de communication interne.	Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	
J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'association et je m'engage à le respecter (règlement intérieur consultable sur le site de la SAR et joint lors de la première inscription).	Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	
Je joins un certificat médical de non contre-indication à la randonnée et à la marche nordique (si pratiquée) pour toute nouvelle adhésion.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
J'atteste avoir répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS Sport	Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	
J'accepte que mes coordonnées soient communiquées pour le covoiturage	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
J'autorise la SAR à mettre sur le site internet des photos et des films me représentant uniquement sur la partie privée du site (réservée aux adhérents)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
J'accepte de ne plus recevoir le programme mensuel par mail (disponible sur le site internet de la SAR)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
J'ai noté que la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. J'ai pris connaissance des possibilités de garanties complémentaires.	Oui <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>	
Ma mutuelle ou mon comité d'entreprise participe au financement d'adhésion à un club sportif. Je demande une attestation d'adhésion	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Adhérent A

Adhérent B

Mention manuscrite : « lu et approuvé »

Mention manuscrite : « lu et approuvé »

à le
Signature

à le
Signature



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13

Mail: sarandonnees@gmail.com site web: <https://saintonge-aunis-randonnees.fr>

Ordre de mission

Par la présente, Saintonge Aunis Randonnées (SAR), association de randonnées affiliée à la FFRandonnée, confie à son collaborateur Monsieur Aldo BARBISAN habitant à Chaniers 17610 et agissant en tant qu'animateur sportif bénévole, la mission d'encadrer les séances de bungy pump .

Cette mission a pour but de diversifier les activités au sein de l'association en proposant aux adhérents de nouvelles opportunités de marche.

La mission aura lieu de septembre 2023 à juin 2024.

Le déplacement de l'animateur sportif bénévole aura lieu entre son lieu de résidence familiale et le lieu de sa mission, situé au complexe sportif de Fontcouverte 17100 ou dans un rayon de 20 km autour de Fontcouverte.

Pendant sa mission, Monsieur Aldo BARBISAN résidera à son domicile familial. Pour effectuer les trajets entre son domicile et le lieu de sa mission, il utilisera ses moyens de transport personnel.

Fait à Saintes, le 23 juin 2023

Elisabeth CERF
Présidente



Saintonge Aunis Randonnées

31 rue du cormier 17100 Saintes Tel : 05 46 90 16 01 – 06 87 23 50 13
Mail: sarandonnees@gmail.com site web: <https://saintonge-aunis-randonnees.fr>

Déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole

Nom et prénom du bénévole :

Adresse :

Code postal : Commune :

Marque et modèle du véhicule : Immatriculation du véhicule :

Puissance fiscale du véhicule :

Je certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et inhérents à ces déplacements.

La base de remboursement est établie selon le barème des frais de déplacement du comité départemental .

Je déclare renoncer au remboursement des frais, engagés dans le cadre de mon activité bénévole, au profit de l'association Saintonge Aunis Randonnées .

Je demande le remboursement des frais kilométriques engagés dans le cadre de mon activité bénévole .

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du CGI.

Date	Objet(réunion, etc)	Lieu, Trajet, Itinéraire	Distance totale parcourue	Montant des frais engagés
Total des frais engagés				

Fait à.....Le.....2023

Validation du trésorier

Signature